

LETTRE

DE LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE DE BRETAGNE,

A

M. NECKER,

Ministre des Finances.

Du 2 Septembre 1788.

MONSIEUR,

DANS la crise violente où se trouve le Royaume, on ne peut voir qu'avec satisfaction, le Souverain rappeller, auprès de sa Personne, un Administrateur, dont la capacité est généralement reconnue.

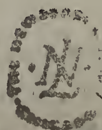
Instruit, par le passé & par les événemens actuels, vous sentirez, Monsieur, mieux qu'un

autre, que la ſituation préſente eſt telle, qu'il ne faut plus ſonger aux moyens employés juſqu'ici, pour ſoutenir un édifice chancelant de de toutes parts, & qui eſt ſur le point de s'écrouler.

L'Etat eſt, dans ce moment, un corps également épuiſé par les maux qu'il a ſoufferts, & par la nature des remèdes qui lui ont été adminiſtrés.

C'eſt du déſordre des finances, que ſont principalement provenus les malheurs de la France. Pour ſatisfaire à des déprédations ſans exemples, & aux diſſipations effrénées, il a fallu accumuler les emprunts & les impôts! La multitude des uns était parvenue à éteindre le crédit; l'excès des autres ôtait la poſſibilité d'en aſſeoir de nouveaux; cependant on voulait encore multiplier les uns & les autres.

On a cru, Monſieur, qu'en établiſſant le deſpotiſme miniſtériel, en détruiſant les Corps qui pouvaient s'oppoſer aux projets qu'on avait formés, l'on parviendrait à l'effectuer: heureuſement on s'eſt trompé. Loin d'atteindre le but qu'on s'était propoſé, on s'en eſt au contraire éloigné. En accroiſſant la miſère des peuples, en attaquant une foule de proprié-



tés, on a tari de plus en plus la ſource des impôts, on a en même-tems altéré conſidérablement les produits, en réduiſant, pour ainſi dire, à rien une des branches principales de la perception.

On a éteint toute eſpèce de confiance, en ſubſtituant aux loix, la violence. L'on s'eſt vu obligé de ſuſpendre les payemens. On a voulu commander par la terreur, & on n'a pas ſongé, que, bien différent de l'empire de la juſtice, (dont la perpétuité a pour gage l'amour & la confiance des peuples), le règne de la terreur ne peut être que paſſager, parce que les moyens dont on fait uſage pour le ſoutenir, ſuffiſent ſeuls pour opérer ſa deſtruction.

Si l'hiſtoire n'offre point de circonſtances plus critiques, que celles où nous nous trouvons, il n'eſt point auſſi d'époque où la Nation ait été plus éclairée ſur ſes véritables intérêts, point de moment où l'on doive par conſéquent plus eſpérer de ſa réunion en corps d'Etats-Généraux. La lumière répandue par les ouvrages qui ont paru ſur l'adminiſtration des finances, par les comptes qui ont été rendus, par la diſcuſſion qu'ils ont fait naître, a miſe, en quelque ſorte, à portée de tous les eſprits,

une matière dont la connaiſſance était ci-devant un myſtère impénétrable à ceux qui n'avaient point adminiſtré.

La découverte d'une infinité d'abus qu'avaient ſu voiler au Public ceux auxquels ils étaient profitables, les grandes fautes qu'ils ont faites, les entrepriſes criminelles d'un Miniſtre audacieux, la ſituation déplorable du Royaume, ſa gloire & même ſon exiſtence, tout néceſſite & rend indiſpenſable la prochaine Aſſemblée des Etats-Généraux : il n'y a pas de moment à perdre, ou il n'y aura bientôt plus de remede à apporter. C'eſt à la Nation, Monſieur, qu'il appartient de ſtatuer ſur le choix des moyens propres à la retirer de l'abyme où elle ſe trouve, & qui puiſſent ſur-tout empêcher que de ſemblables événemens ſe renouvellent. N'eſt-il pas vraiment douloureux de voir un Royaume, que la nature ſemble avoir formé pour être l'Etat le plus floriſſant de l'Univers, expoſé à des révolutions ſucceſſives dont une ſeule eut ſuffi pour détruire à jamais tout autre Empire.

La juſtice du Roi vient enfin d'être éclairée ; l'eſpoir renaît, un nouvel ordre de choſes ſe prépare.

Combien ne ſera-t-il pas glorieux pour vous, Monſieur, que la France puiſſe voir ſous vos auſpices la tranquillité ſe rétablir, les loix reprendre toute leur force , le Souverain, (fidele aux engagemens qu'il a contractés en montant ſur le Trône), reſpecter les droits de la Nation, maintenir en leur intégrité, les différens traités des Provinces, aſſurer la liberté individuelle, protéger les propriétés, & par une ſuite néceſſaire, l'opinion publique, ce puiſſant reſſort des bons gouvernemens, ſeconder & couronner les efforts de l'Adminiſtration ? Plus vous vous êtes montré, dans la vôtre, jaloux de l'approbation générale, plus nous devons, Monſieur, vous parler avec la franchiſe qui forme le principal caractère de la Nation Bretonne. Nous y manquerions, nous trahirions le devoir que nous impoſe notre qualité d'Adminiſtrateurs de la Province, ſi nous ne vous rappellions pas dans cet inſtant les juſtes alarmes qu'ont répandus en Bretagne des plans & des principes contraires à l'eſprit qui ſemble avoir dicté l'ouvrage dans lequel ils paraiſſent annoncés. Inconciliables avec nos droits, notre conſtitution, notre poſition locale & nos intérêts les plus précieux, ils excitèrent avec raiſon la vigilence & la ſollicitude de l'Aſſemblée nationale.

Les événemens ſurvenus depuis cette époque, les réflexions qu'ils ont amenées, les repréſentations qui les ont ſuivies, vous auront, Monſieur, fait aiſément reconnaître que pluſieurs Provinces ayant des traités particuliers, il n'eſt ni juſte, ni permis d'établir l'égalité entre les différentes parties du Royaume, à moins qu'on ne prenne pour baſe de cette égalité, l'état des Provinces aſſez heureuſes, pour avoir conſervé la conſtitution primitive de la Monarchie, pour s'être préſervées du fléau deſtructeur, qui ravage preſque toute la France; qu'il exiſte des droits auxquels on ne peut donner nulle eſpèce d'atteinte, ſans méconnaître les engagemens les plus ſolemnels, ſans rompre des traités garantis par le ferment reſpectif du Souverain & des Peuples; qu'il n'eſt, en un mot, *aucun degré d'avantage pécuniaire ou politique, qui doive porter à deſirer l'infraction des principes ſur leſquels repoſent l'ordre public, & la ſûreté des propriétés particulieres, &c.* *

L'eſpérance où nous ſommes, Monſieur, de voir ces principes & nos droits également reſpectés ſous votre adminiſtration; la confiance qu'inſpirent vos talens & vos lumières, tout ſe

* Voyez tome 2, pag. 37 de l'Adminiſtration des Finances, par M. Necker.

réunit pour nous faire applaudir au choix dont Sa Majeſté vient de vous honorer. Nous vous prions, Monſieur, d'agréer notre compliment, & d'accuellir favorablement les réflexions que le ſeul amour du bien Public nous a dictées.

Nous ſommes avec reſpect, Monſieur, &c.

Les Membres de la Commiſſion intermédiaire des Etats de Bretagne.

Fait en Commiſſion, à Rennes, le 2 Septembre 1788.



A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de Noſſeigneurs les Etats de Bretagne.